EPU 45, 30 janvier 2024

1min 15

**TCHAD**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue l’adoption d’un Plan d’Action National au Tchad pour mettre en œuvre la Résolution 1325 de l’ONU sur les femmes, la paix et la sécurité pour 2023 -2027 et l’établissement d’un Observatoire de la promotion de l’égalité et de l’équité de genre.

Le Canada recommande que le Tchad :

1. mette pleinement en œuvre le Plan d’Action National 2023-2027 et les mesures du Code pénal portant sur la violence sexuelle et fondée sur le genre;
2. modifie les décrets sur les rassemblements publics (n.009/PT/2023), les réunions publiques (n.010/PT/2023) et les manifestations sur la voie publique (n.011/PT/2023) pour garantir les libertés fondamentales d’association, de réunion et de manifestation pacifique, et prévenir les violations de ces droits commis par les forces de sécurité;
3. s’assure que les projets de loi portant sur les codes foncier, domanial et pastoral garantissent aux femmes les droits égaux à la terre, à l’eau et aux ressources naturelles, nonobstant de leur statut civil, marital ou la présence d’un tuteur ou d’un garant masculin.